



**Ville de
Kingsey Falls**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil, tenue le 3 mai 2021, la Ville de Kingsey Falls a adopté le règlement intitulé « *Règlement n° 2021-18 amendant le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls* ».

Le règlement n° 2021-18 vise à modifier le règlement de zonage afin :

- de créer la zone « 50-A » à même une partie de la zone « 8-IN »;
- de modifier le périmètre d'urbanisation en conséquence de la création de la zone « 50-A » à même une partie de la zone « 8-IN »
- de créer une marge minimale de recul avant spécifique pour une habitation dans la zone agricole « 50-A ».

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la municipalité régionale de comté d'Arthabaska le 10 juin 2021 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation pendant les heures d'ouverture, à l'hôtel de ville situé au 15 rue Caron.

Donné à Kingsey Falls, le 16 juin 2021

Annie Lemieux, directrice générale et greffière